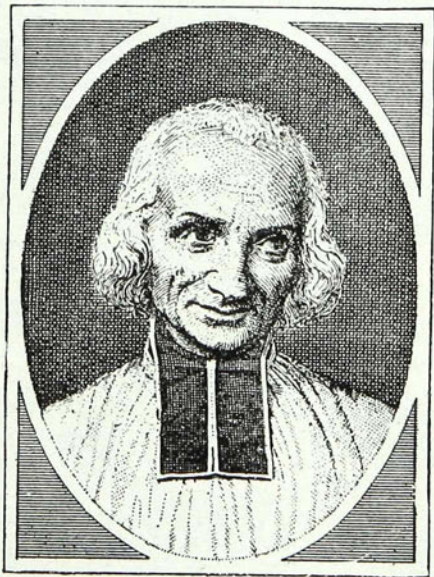


mars 1929

# Le mois du dimanche



LE SAINT CURÉ D'ARS  
*Patron du mois du dimanche*



L'ŒUVRE DES TRACTS  
 MONTRÉAL





Paraîtra en avril :

# Pour le Repos dominical

PLANS DE CONFÉRENCES



Brochure  
DE L'ŒUVRE DES TRACTS

10 sous

*Imprimi potest:*

F.-X. BELLAVANCE, S. J.

*Praep. Prov. Canad. Inf.*

*Nihil obstat:*

Jacques DUGAS, S. J., censeur

Montréal, le 16 mars 1929.

*Imprimatur:*

† Fm.-Alph. DESCHAMPS, V. G.

Év. de Thennesis

Montréal, le 21 mars 1929.

Aux. de Montréal

HN  
31  
039  
v.117  
1929

# LE MOIS DU DIMANCHE

## La Prière<sup>1</sup>

Joindre la prière à l'action, c'est, dans les luttes entreprises ici-bas, le secret de la victoire. Ne l'oublie-t-on pas trop souvent, au moins en pratique ? Et la plupart, entraînés par leur tempérament ou les circonstances, ne sont-ils pas portés à n'utiliser que l'un ou l'autre de ces moyens.

La Ligue du dimanche s'est efforcée d'éviter cette erreur. Bien qu'essentiellement agissante elle a voulu manier aussi l'arme de la prière. Si elle préconise la fondation de comités paroissiaux et diocésains qu'elle veut résolus, actifs, tenaces, elle sollicite aussi de tous, en particulier des âmes consacrées à Dieu, une aide spirituelle constante.

Celles-ci, nous sommes heureux de le dire, répondent généreusement. Ainsi pour appuyer la *croisade* du printemps, que Son Éminence le cardinal Rouleau annonçait à ses prêtres à la veille du jour de l'an, la Ligue a adressé un appel spécial aux communautés religieuses de femmes. Combien réconfortantes sont les réponses reçues ! Il faudrait les citer toutes.

« Volontiers, nous écrivent les religieuses d'un monastère, nous répondons à votre requête, et chaque soir après l'office en chœur nous récitons une prière spéciale à l'intention spécifiée. La sainte communion sera offerte à la même fin. Au mois d'avril, tel que suggéré, nous nous unirons à la croisade de prières organisée par vos soins, et redoublerons de ferveur pour obtenir le succès de l'œuvre de régénération que vous désirez mener à bonne fin, avec le secours efficace de l'armée d'âmes priantes que vous mobilisez. »

Et la supérieure d'un hôpital : « Le besoin qui se fait de plus en plus sentir d'initiatives énergiques pour lutter contre le mal qui nous envahit nous fait accueillir avec ferveur les moyens que vous nous proposez en ce sens. J'ai exposé

---

1. Cet article et le suivant ont paru dans *La Vie nouvelle*, mars et avril 1929.

l'image du saint curé d'Ars dans l'endroit le plus fréquenté du monastère afin que, la voyant très souvent, nous nous renouvelions autant de fois dans notre résolution de seconder selon notre pouvoir les apôtres d'une cause qui importe tant à la gloire de Dieu et à la prospérité spirituelle et temporelle du pays. »

Mais les religieuses ne se contentent pas de prier seules, elles feront prier ceux que leur charité a accueillis: « Nos chers pauvres délaissés, nos bons petits orphelins dont la supplique est si agréable au Cœur de Notre-Seigneur, seront aussi heureux de participer à cette pieuse croisade. » Il en sera de même de leurs malades: « Nous ferons si bien instance auprès du bon et saint curé d'Ars, les malades par l'oblation de leurs souffrances, et nous, par l'offrande de nos humbles petits travaux d'hospitalières, que nous espérons contribuer à l'obtention de cette faveur si chère à notre belle province et de capitale importance pour son avenir spirituel! »

On mobilisera aussi les nombreuses élèves des écoles et des couvents. « C'est avec beaucoup de satisfaction, nous confie la supérieure générale d'une de nos Congrégations canadiennes, que j'enrôlerai nos cinquante mille élèves et toutes nos religieuses dans la sainte croisade que vous prêchez actuellement. Votre Bulletin mensuel mettra nos chères Sœurs des missions au courant et vous pouvez compter, mon Père, sur leur concours. Toutes y mettront leur générosité, leur ferveur, leur bonne volonté. »

Et ce n'est pas d'un cœur indifférent, mais avec joie et reconnaissance, que, de partout, on répond à l'invitation: « Merci de nous associer ainsi aux croisades de prières. Ces saintes *corvées* de dévouement religieux excitent l'ardeur des jeunes et les emportent vers un apostolat déterminé, fructueux. Oui, mon Père, nous ferons tout en notre pouvoir pour seconder vos efforts, pour arracher au bon Dieu des grâces de rénovation de l'esprit chrétien chez notre pauvre peuple en train de se paganiser. »

Nous pourrions multiplier ces témoignages. Il nous en est venu de semblables de presque toutes les communautés de la province. Comment une aide si généreuse ne nous rendrait pas confiants! Un tel exemple d'ailleurs devrait

susciter un mouvement général de prières. La Ligue du dimanche n'a pu adresser un appel direct qu'aux congrégations de femmes.<sup>1</sup> Mais ce sont toutes les maisons religieuses de la province, plus encore, c'est chaque foyer chrétien qu'elle désire enrôler dans cette ardente croisade.

Aucune prière spéciale n'est requise. Les plus simples, les mieux connues, atteindront leur but, dès lors qu'on y mettra l'intention voulue. Quand nous prononçons par exemple les paroles du Notre Père: *Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel...*, ne demandons-nous pas implicitement le respect du dimanche?

Il est quelques prières cependant où cette demande est exprimée formellement. Nous en reproduisons ici deux.

La première s'adresse à saint Joseph. Elle a été enrichie par Pie X de trois cents jours d'indulgence: *Glorieux patriarche saint Joseph, obtenez-nous, nous vous en supplions, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les plus abondantes bénédictions pour tous ceux qui sanctifient les dimanches et jours de fête; obtenez que ceux qui les profanent, comprennent, alors qu'il en est temps encore, le grand mal qu'ils commettent, et qu'ils se convertissent promptement, dans la crainte des châtiments qu'ils s'attirent en cette vie et dans l'autre. Très fidèle saint Joseph, vous qui, le jour du Seigneur, cessiez tout travail dans votre atelier, et en compagnie de Jésus et de Marie, accomplissiez avec une très vive piété les devoirs religieux, bénissez l'œuvre pieuse de la sanctification des fêtes, érigée sous votre puissant patronage; faites qu'elle se répande dans toutes les maisons, dans tous les magasins et ateliers, afin que bientôt arrive le jour où tout le peuple chrétien, en ces jours de fête, s'abstienne de tout travail prohibé, s'occupe sérieusement du salut de son âme et rende gloire à Dieu qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*

---

1. Nous avons écrit aux supérieures générales de soixante-dix congrégations, dont la plupart ont plusieurs maisons et quelques-unes des milliers de religieuses. Il en est même qui comptent, comme nous l'avons vu plus haut, jusqu'à cinquante mille élèves.

Plus courte est la prière au saint curé d'Ars. La Ligue du dimanche l'a adoptée pour sa croisade. On a promis de la réciter tous les jours du mois d'avril dans les communautés de femmes. Cet exemple, nous l'espérons, sera suivi partout ailleurs :

*O saint curé d'Ars, vous qui, par les prières, les luttés et les pénitences que vous avez offertes pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, avez, en peu de temps, fait disparaître de votre paroisse le travail du dimanche, obtenez-nous du Sacré Cœur de faire cesser ce fléau dans notre pays. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.*

Les prières, les luttés, les pénitences... ce sont bien les armes qu'à la suite du saint curé d'Ars nous allons mettre au service du dimanche et, comme lui, — c'est notre ferme espérance — nous obtiendrons du Sacré Cœur de Jésus qu'il leur accorde une pleine victoire.



# L'Action

La Ligue du dimanche, fidèle au programme qu'elle s'est tracé dès sa fondation, va tenter un nouvel effort pour obtenir une meilleure observance du précepte dominical. C'est toute une croisade qui s'organise sous sa direction et le haut patronage de l'épiscopat de notre province. Durant un mois prêtres et laïques influents rappelleront en chaire, à l'école, dans les revues et les journaux, l'origine et la nature de ce précepte, les obligations qu'il nous impose, les transgressions dont il est l'objet depuis quelques années, les maux de toute sorte auxquels ces abus nous conduisent.

Appuyée sur une mobilisation générale des forces spirituelles, sur l'incomparable puissance de la prière s'élevant, vers le trône de Dieu, des monastères et des églises, cette campagne devrait donner d'importants résultats. Nous n'avons pas l'intention d'en montrer ici l'opportunité. La nécessité de mieux observer le dimanche, de réagir fortement pour l'empêcher de devenir un jour profane, a été maintes fois établie dans cette revue. Nos lecteurs ont, croyons-nous, des convictions sur ce point. Et ils les font passer dans la conduite de leur vie. Ils voient aussi à ce que ceux qui dépendent d'eux, — enfants, employés, serviteurs — les imitent.

Mais — nous ne craignons pas de l'affirmer — cela ne suffit pas. L'observance du dimanche est une cause d'intérêt général. Elle affecte la paix des familles, le bon ordre de la société, la prospérité des nations. Elle touche aussi aux droits de Dieu, notre Maître et notre Roi. Les violations qu'elle subit en quelque endroit de notre province, ont leur répercussion sur tous ses habitants. Nous ne pouvons y demeurer indifférents. C'est comme la blessure dont souffre un membre. Tout le corps s'en ressent. Si elle n'est pas soignée à temps, il peut en mourir.

Cette doctrine, les évêques, représentants de Dieu sur la terre et fidèles interprètes de sa pensée, nous l'ont rappelée en termes clairs et énergiques dans leur lettre collective de novembre dernier. Écoutons de nouveau leurs graves paroles: « C'est pourquoi, nos très chers frères, nous faisons appel à votre esprit chrétien et à votre foi en l'autre vie.

Nous vous prions de veiller avec soin à ce que, dans votre famille et dans votre paroisse, les dimanches et les fêtes d'obligation soient religieusement observés par la cessation du travail, par l'assistance aux offices divins, l'audition de la parole de Dieu, la fréquentation des sacrements, la prière et les bonnes œuvres, et aussi par la disparition des amusements qui offrent un caractère de lucre ou de dissipation inconciliable avec la sainteté de ces jours.

« Ayez à cœur, par votre vigilance et votre exemple, de maintenir le jour du Seigneur en grand honneur parmi nous et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction. Usez de tous les moyens honnêtes pour faire disparaître, les dimanches et les jours de fête, ces œuvres si peu conformes à notre esprit chrétien et à nos traditions nationales, telles que les représentations théâtrales et cinématographiques, et autres organisations entreprises dans le but de lucre. Servez-vous, au besoin, de la loi civile, et, si on réussit encore à l'é luder, nous avons confiance que nos législateurs se feront un devoir de l'amender, de la préciser, de la renforcer et de la munir de sanctions efficaces. »

Ainsi donc, non seulement ceux qui vivent sous notre dépendance immédiate, mais tout homme, quel qu'il soit, qui viole le dimanche dans notre province, doit nous voir nous dresser contre lui. Telle est l'attitude prescrite aux catholiques par leurs chefs. On ne saurait en prendre une autre sans renier son nom, sans trahir son drapeau.

Or nombreux, hélas! sont ceux, dans la province de Québec, pour qui le précepte dominical ne semble plus exister: industriels, constructeurs, propriétaires de théâtres et de cinémas, commerçants juifs et même chrétiens. Sans nécessité, par pur intérêt, afin d'augmenter leur gain et de s'enrichir plus vite, ils violent ouvertement le dimanche.

Une difficulté se pose aussitôt. Nous pouvons peut-être atteindre, lorsqu'ils vivent dans notre voisinage, ces audacieux contempteurs des droits de Dieu, en leur retirant notre confiance, en leur refusant notre clientèle, etc., mais le grand nombre? Comment, par exemple, un citoyen de Montréal peut-il agir sur ceux qui transgressent le précepte dominical à Donnacona, aux Trois-Rivières, à Windsor Mills...?

La difficulté n'est pas insoluble. Tous ces violateurs de la loi, en effet, où qu'ils soient, dès lors qu'ils habitent notre province, relèvent des mêmes autorités que nous, des hommes que nous avons élus, qui sont nos représentants, qui doivent par conséquent se faire les interprètes de nos idées, de nos sentiments, de nos volontés. Et voilà le lien qui nous permet d'agir à distance, de contribuer à faire disparaître, fut-ce à l'autre bout de la province, le mal dont nous souffrons.

Au député de sa division, l'électeur catholique doit demander qu'il mette son influence au service de la cause du dimanche, qu'il revendique dans le conseil de sa province les droits de Dieu et le respect de la loi, qu'il insiste par ses démarches répétées pour que cesse ce scandale de plus en plus irritant. Et si plusieurs députés poussés par leurs électeurs tiennent cette conduite, il est presque impossible que le succès ne couronne leurs efforts.

Mais deux hommes sont plus puissants qu'un seul, et cinq plus que deux. C'est donc tout un groupe, un corps autorisé si possible, une société, un conseil municipal, qui devrait intervenir auprès du représentant public et obtenir qu'il agisse. Nous avons des associations de toute sorte, patriotique, sociale, religieuse... N'y a-t-il pas là matière pour elle à action bienfaisante. Il suffira la plupart du temps qu'un ou deux membres en fassent la proposition pour que cette démarche urgente soit assurée.

Nous ne saurions trop y insister, — et nous savons être d'accord sur ce point avec les plus hautes personnalités religieuses et laïques qui ont étudié chez nous ce problème du dimanche, — il ne sera vraiment résolu que le jour où les autorités provinciales se décideront à prendre elles-mêmes en main l'observation de la loi. C'est l'opinion qu'émettait le jurisconsulte éminent à qui la Ligue du dimanche confia le soin d'examiner cet aspect de la question; c'est l'avis, de plus en plus général, des personnes désintéressées. Aussi est-ce à cette solution qu'il faut tendre. Le « mois du dimanche » ne devrait pas se passer sans qu'elle soit obtenue. Que du moins il soit marqué par un vigoureux effort pour y parvenir!

# Adhésions de l'épiscopat

Les plus hautes autorités religieuses, non contentes d'approuver chaleureusement le mois du dimanche, ont voulu lui apporter leur concours. Citons seulement, car il faut nous borner, ce qu'en ont écrit à leurs prêtres Son Éminence le cardinal Rouleau, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque et administrateur de Montréal.

« Il importe, déclare Son Éminence, d'éclairer de plus en plus complètement les fidèles confiés à notre sollicitude sur l'obligation capitale de la sanctification du dimanche.

« Si nous voulons conserver à notre peuple sa foi religieuse, sa dignité morale, et même sa vigueur naturelle; si nous voulons que la bénédiction du Seigneur descende sur nos familles et nos entreprises, soit privées, soit publiques, il est nécessaire de respecter le jour que Dieu s'est réservé. Le précepte dominical rappelle à l'homme sa dépendance envers son Créateur; il lui procure aussi les nombreux bienfaits naturels et surnaturels que la souveraine bonté veut bien lui dispenser. A nous de supprimer les abus qui nous priveraient de ces bénédictions.

« Dans le but de donner une exposition aussi complète que possible de la doctrine catholique sur ce sujet, et de la répandre largement dans tous les milieux, il a été décidé de consacrer un mois à cet apostolat dans notre province de Québec. Le mois d'avril sera donc affecté à cette salutaire croisade. Non seulement en chaire, mais encore dans les écoles, les revues et les journaux, on rappellera ce grave devoir. Pour vous, Messieurs et chers Collaborateurs, vous voudrez bien consacrer trois dimanches à des instructions données à toutes les messes, sur l'observance du dimanche.

« Déjà vous ont été adressés les plans de sermons qui guideront les prédicateurs dans leurs développements et leurs applications selon les besoins spéciaux des diverses localités.

« Les communautés religieuses nous aideront par la ferveur de leurs prières et la puissance de leurs sacrifices à obtenir de Dieu et des hommes le respect, aussi élevé que possible, du jour du Seigneur dans notre pays. Que chacun s'efforce de seconder la belle initiative de la Ligue du dimanche. »

Et Sa Grandeur Mgr Gauthier: « La Ligue du dimanche a pris, avec l'approbation et l'encouragement de l'épiscopat de notre province, une excellente initiative. Elle organise pour avril prochain ce que l'on peut appeler « le mois du dimanche ». Il s'agit de saisir l'esprit de nos fidèles catholiques et de les amener à réfléchir sur la gravité du précepte dominical.

« Vous savez assez quelle campagne se poursuit dans ce diocèse depuis plusieurs années, sur ce point essentiel. Nous n'avons rien négligé, nous pouvons nous en rendre le témoignage, pour amener nos fidèles à respecter la loi du bon Dieu et celle de son Église. Nous voulons tenter un nouvel effort et porter dans les esprits une conviction éclairée et solide.

« Je comprends qu'il n'est pas facile d'obtenir l'observance parfaite du dimanche: nous n'avons qu'à consulter l'histoire religieuse de cette province pour nous rendre compte qu'il n'est pas de sujet sur lequel nos chefs spirituels soient revenus plus fréquemment.

« C'est donc que les abus existent depuis longtemps et que, ici ou là, des pratiques se sont introduites, et parfois dans des paroisses encore très chrétiennes, qui méconnaissent, sans aucune nécessité, le caractère de notre dimanche.

« Ce qu'il faut dire toutefois, c'est que des causes nouvelles ajoutent encore à nos inquiétudes et rendent plus nécessaire un redressement. Jamais le goût des amusements n'a exercé pareille emprise sur notre population. Je ne pense pas, en ce moment, aux réunions de famille, avec les saines distractions, prises en commun, et qui servent à resserrer les liens de la bonne amitié; ni à ces exercices physiques, exercices en plein air et de grand soleil, qui peuvent être si utiles à la jeunesse. Je pense à la transformation que fait subir à nos mœurs catholiques l'usage des théâtres, cinémas et concerts du dimanche. J'ai suivi de près, depuis vingt ans, les conséquences de cette pratique, assez timide au début, restreinte aux seuls concerts, auxquels d'ailleurs on prétendait, avec une sincérité que je ne mets pas en doute, donner un caractère qui convient au dimanche. Nous sommes loin de compte: c'est l'aspect même de notre vie sociale qui en a été modifié en même temps que les signes extérieurs d'un pays

chrétien, et comme il est difficile de s'arrêter sur une pareille pente, l'on a fait du dimanche l'un des jours les plus commercialisés de la semaine. Les catholiques peuvent-ils se dire qu'ils ne sont pour rien dans ces résultats? Personne ne peut oublier cependant qu'il s'agit ici d'une question de foi, d'esprit chrétien et du sens même de notre responsabilité. L'individu et la société doivent à Dieu ce qui lui est dû; chacun doit aussi se préoccuper de l'exemple qu'il donne. C'est à ces conditions que nous pouvons assurer l'ordre et le bonheur.

« Le développement industriel si rapide que tout le monde peut remarquer chez nous, est une autre de ces causes. L'on parle beaucoup de la surproduction qui, dans certaines industries, crée en ce moment de graves préoccupations, et cette crise, on ne le voit que trop, peut avoir les répercussions les plus étendues. Elle atteint les chefs sans doute, mais aussi les ouvriers qu'elle réduira aux misères du chômage aussi bien que les modestes épargnes qui ont confié leur argent à ces entreprises.

« Est-il téméraire de prétendre que la crise serait beaucoup moins grave si le dimanche avait été observé comme il doit l'être? Le dimanche est le jour du bon Dieu et cela devrait nous suffire. Il est aussi le jour de l'homme dont il relève les préoccupations et dont il assure le repos. L'on a fait des études approfondies sur la fatigue de l'ouvrier, et l'on sait d'une façon suffisamment précise la part qui lui est imputable dans le bilan d'une industrie. Le repos du dimanche rétablit l'équilibre des forces. Il agit à la façon d'un régulateur économique, et il entre pour une part certaine dans la prospérité générale. C'est la récompense temporelle attachée à l'observance des lois divines.

« Je ne recherche pour ma part, en cette matière, que les résultats possibles, et si cette prédication fervente du mois d'avril, faite au nom de Dieu et avec le souci du véritable intérêt de notre société, faisait disparaître les achats, la fréquentation des théâtres et des cinémas et le travail non nécessaire, le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, nous pourrions bénir le ciel; nous aurions obtenu un résultat extrêmement précieux. »

## Dans les collèges

La Ligue du dimanche a adressé aux supérieurs de nos collèges classiques une lettre les invitant à prendre part à sa campagne. « Outre les exhortations, y lisons-nous, qui peuvent être faites aux élèves, des devoirs scolaires dont la sanctification du dimanche serait le thème — dictée dans les basses classes, composition française et dissertation philosophique dans les plus élevées, etc. — aideraient à atteindre le but poursuivi par la Ligue. »

*L'Enseignement secondaire au Canada*, après avoir publié cette lettre dans sa livraison de mars, ajoute les remarques suivantes:

« Comme on le voit, chaque maison reste libre d'adopter telle forme ou telle autre pour entrer dans les vues de la Ligue du dimanche.

« Nos confrères de France se sont occupés de la question du dimanche au collège, lors du congrès de l'Alliance en août 1891; on y a examiné les deux questions suivantes:

1° « Quelle physionomie doit avoir le dimanche au collège ?

2° « Quels conseils convient-il de donner aux enfants pour la sanctification du dimanche après leur sortie du collège ?

« Pour la première question, la Commission émit « le vœu que l'enseignement et les devoirs classiques fussent remplacés le dimanche par l'instruction religieuse, par des études libres et des récréations prolongées », et que « les retenues et autres punitions graves fussent renvoyées à un autre jour ».

« Pour la seconde question, elle a posé le principe suivant: « Nous devons pousser nos enfants à l'abandon de toutes les distractions et de toutes les occupations qui font obstacle à la sanctification effective du dimanche par l'assistance aux offices. »

En 1921 l'Alliance a repris cette question; la troisième Commission du Congrès s'occupa du dimanche au collège. La première partie du rapport insiste surtout sur les raisons

qu'il y a de faire venir ou de garder tous les élèves au collège le dimanche, afin de leur donner des instructions appropriées. La seconde partie traite de la sanctification du dimanche.

« Ces pages ont leur intérêt. Elles pourront nous faire réfléchir sur la façon dont le dimanche est employé dans nos collèges. Elles seraient à compléter par d'autres, telles que la formation du sens religieux par la liturgie (Congrès 1912). Il est clair que la sanctification du dimanche demeure en fonction du sens liturgique: tant que les formules latines et les cérémonies resteront lettre morte pour nos élèves, le dimanche est bien compromis. La liturgie a une telle importance que nous devrions en faire une étude spéciale lors de notre prochain congrès.

« Il reste à trouver des textes de dictée, des sujets de narration, de dissertation, comme le suggère la lettre du P. Archambault. Que nos professeurs se mettent à l'œuvre au reçu de ce numéro, qu'ils veuillent bien nous envoyer des textes et des canevas (avant le 15 mars); nous les publierons, à titre documentaire, dans le numéro qui paraîtra le 1<sup>er</sup> avril prochain et tous nos collèges profiteront ainsi du travail des autres.»

LA DIRECTION

---

Cet appel n'a pas été fait en vain. La livraison d'avril de *l'Enseignement secondaire* contient quatre « sujets de devoirs »: un thème latin ou anglais pour la classe de Méthode, extrait de la brochure de Mgr Lapointe: *Le Travail du dimanche dans notre industrie*, puis trois canevas d'exercices français: une description, *Le dimanche paroissial* pour la Versification; une narration pour les Belles-Lettres, *Le Respect du dimanche*; un discours pour la Rhétorique, *Raisons d'observer le repos dominical*.

## Dans les écoles

Lors de la dernière session du Comité catholique, tenue le 6 février dernier, la résolution suivante a été adoptée sur proposition de Son Éminence le cardinal Rouleau, appuyé par l'honorable juge J.-M. Tellier :

« Le Conseil de l'Instruction publique, désireux d'apporter son appui à la campagne en faveur d'une meilleure observance du dimanche, recommande au personnel enseignant des écoles de rappeler aux enfants aussi souvent que possible, et plus spécialement durant le prochain mois d'avril, l'importance du précepte dominical et de les mettre en garde contre les violations auxquelles il est de plus en plus exposé dans notre province. »

L'inspecteur général des écoles de la province de Québec, M. C.-J. Magnan, reproduit ce vœu en tête de la livraison d'avril de *l'Enseignement primaire* et le fait suivre d'un article dont nous détachons ces lignes :

« La recommandation ci-dessus est de la plus haute gravité. Le personnel enseignant doit la considérer comme un ordre auquel il se conformera consciencieusement nous en sommes convaincu. C'est un rappel en faveur de l'accomplissement d'un devoir primordial, d'un devoir envers Dieu :

*« Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement. »*

« Pour bien sanctifier le dimanche et les fêtes d'obligation, il ne suffit pas d'assister à la messe et de s'abstenir des travaux manuels : ce n'est là que le strict nécessaire pour ne pas commettre un péché mortel. Il faut encore prendre part aux exercices de piété recommandés par l'Église : les vêpres, le salut, les prières publiques.

« Les instituteurs et les institutrices ne doivent donc pas se contenter de faire apprendre aux enfants les vérités du catéchisme, il faut aussi les leur faire pratiquer en leur donnant l'exemple et en leur expliquant que parmi ces vérités, nulles n'obligent plus impérieusement que les commandements de Dieu et de l'Église, particulièrement ceux qui ont trait à la sanctification du dimanche. »

# Exercices scolaires

Les pièces suivantes peuvent servir comme lecture, dictée, matière d'analyse grammaticale ou littéraire, etc.

## LE DIMANCHE DU VIEUX FORGERON

Sois béni, vieux dimanche! Je te dois les saintes joies de ma vie. Quand j'avais lavé à grande eau sur ma figure et mes bras la suie de la forge, que j'avais pris mes beaux habits, et que rasé de frais, j'allais, ma bonne femme au bras, à la messe de la paroisse, j'étais plus heureux que le roi.

Vieux dimanche, sois béni!

Je n'ai pas *souvenance* d'avoir, le dimanche, donné un coup de marteau, ni un coup de lime. Lorsque survint notre troisième enfant, et que le pain fut si cher, que ce fût quasi la famine, je me levais deux heures plus tôt, je me couchais une heure plus tard, et j'arrivais à la moisson prochaine sans avoir travaillé le dimanche.

Vieux dimanche, sois béni!

Le grand monsieur de notre bourg entra un dimanche dans ma boutique; il me dit: « Forgeron, mon grand cheval blanc est déferré des deux pieds de derrière et je veux aller à la chasse; mets-toi à la forge au plus vite. » Je répondis: « Monsieur, je ne travaille pas le dimanche. » Il posa deux pièces d'or sur l'*enclume*, deux pièces d'or qui brillaient sur le fer gris. Je lui dis: « Monsieur, vous me donneriez votre château, avec les terres qui y tiennent, que je ne ferrerais pas aujourd'hui votre cheval. Je n'ai qu'une âme et je ne veux pas la perdre. » Le prieur de Sainte-Marie connut cette réponse, et il assura qu'un Pape l'avait faite autrefois à un empereur. C'est tout de même une chose bien étonnante.

Comment peuvent faire ceux qui, après avoir sué et peiné pendant six jours, travaillent encore le dimanche? Leur cœur est donc de pierre et leurs muscles d'acier, qu'ils n'aient besoin ni de prières, ni de repos!

Vieux dimanche, sois béni!

Je me souviens maintenant, qu'un dimanche matin, j'ai travaillé une heure; mais c'était pour clouer la *bière* de Gertrude, notre voisine.

Et c'est, hélas! un travail qui ne peut point se remettre.  
Vieux dimanche, sois béni!

Je laisse trois fils en vie: Jacques, le tisserand; Pierre,  
qui a épousé la fille du meunier; Éloi, qui héritera de la  
forge.

Mes fils m'ont promis par serment de ne jamais travailler  
le dimanche. S'ils venaient à manquer à leur promesse, je  
crois que mes os le sentiraient sous terre et que mon âme  
en éprouverait du chagrin, même dans la gloire du paradis.

Vieux dimanche, sois béni!

Mon Dieu, si ça ne contrarie pas vos projets et que ça  
ne dérange personne, faites-moi mourir un dimanche.

Vieux dimanche, sois béni.

Louis VEUILLLOT

\* \* \*

#### C'EST DIMANCHE

Sur la campagne et sur les bois  
Je ne sais quel sommeil s'épanche  
Que berce au loin ta douce voix  
Cloches qui sonnent le dimanche.

C'est le jour du loisir sacré,  
Aucun laboureur dans les plaines,  
Pas de faucheurs tondant le pré,  
Pas de laveuses aux fontaines.

La vent lui-même parle peu,  
L'arbre n'agite aucune feuille,  
On dirait que sous l'œil de Dieu  
La terre prie et se recueille.

Joseph AUTRAN

Voir aussi dans *Patrie intime* de Nérée Beauchemin la  
pièce *Le Branle du Sanctus* qui commence par ces vers:

Dans l'air religieux des dimanches, ondulent  
Ces accords, graves comme un angélu du soir.

# Bibliographie sur le dimanche

## I

### BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

- BESSON (Mgr). — *Œuvres pastorales*.
- BOULANGER (O. P.) — *Le Dimanche libérateur*. Liège, Société d'études religieuses. (Brochure de 32 pages.)
- DEBREYNE (O. P.). — *Le Dimanche*.
- FÉRON-VRAU (Paul). — *Le Repos et la sanctification du dimanche*. Paris, Bonne Presse. (Brochure de 78 pages.)
- GIBIER (Mgr). — *Nos Plaies sociales*.
- GIRAUD (cardinal). — *Œuvres*.
- HELLO (Ernest). — *Le Jour du Seigneur*. Paris, Tralin. (Brochure de 78 pages.)
- PIE (cardinal). — *Œuvres*.
- TURINAZ (Mgr). — *Trois fléaux de la classe ouvrière*.

## II

### BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

- Lettre collective des évêques: La Transgression du devoir dominical*. Œuvre des Tracts, No 87.
- ARCHAMBAULT (S. J.). — *Contre le travail du dimanche*. Montréal, Œuvre des Tracts, No 56.
- HARBOUR (chanoine). — *Dimanche vs Cinéma*. *Ibid.*, No 97.
- LAFOINTE (Mgr). — *Le Travail du dimanche dans notre industrie*. É. S. P., No 107.
- LIGUE DU DIMANCHE. — *Le Repos dominical*. Québec, Action catholique.
- PAQUET (Mgr). — *Le Droit public de l'Église*. *L'Action religieuse et la loi civile*. (III<sup>e</sup> partie, ch. 1).
- TRUDEAU (O. P.). — *Semaine sociale d'Ottawa: Le Repos du dimanche*.

# L'ŒUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- |   |  |
|---|--|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire.</i>  | Sir Lomer GOUIN<br>MM. TELLIER et LANGLOIS |
| 2. <i>L'École obligatoire.</i>  | Mgr PAQUET                                 |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada.</i>  | R. P. LECOMPTE, S.J.                       |
| 4. <i>Le bon Journal</i>  | R. P. MARION, O.P.                         |
| * 5. <i>La Fête du Sacré Cœur.</i>  | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| * 6. <i>Les Retraites fermées au Canada</i>                                     | R. P. LECOMPTE, S.J.                       |
| * 7. <i>Le docteur Painchaud.</i>   | C.-J. MAGNAN                               |
| * 8. <i>L'Eglise et l'Organisation ouvrière</i>                                 | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i>                             | B. P.                                      |
| 10. <i>Le mouvement ouvrier au Canada.</i>                                      | Omer HÉROUX                                |
| 11. <i>L'École canadienne-française.</i>  | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J.                  |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur</i>   | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| * 13. <i>Le Cinéma corrupteur.</i>  | Euclide LEFEBVRE                           |
| 14. <i>La première Semaine sociale au Canada.</i>                               | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc</i>  | R. P. CHOSSEGROS, S.J.                     |
| * 16. <i>Appel aux ouvriers.</i>  | Georges HOGUE                              |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse.</i>  | R. P. LECOMPTE, S.J.                       |
| 18. <i>Les conditions religieuses de la société canadienne</i>                  | Le cardinal BÉGIN<br>Une RELIGIEUSE        |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie</i>  | R. P. LECOMPTE, S.J.                       |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i>   | BENOIT XV                                  |
| 21. <i>La Propagation de la Foi</i>   | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J.                  |
| 22. <i>L'Aide aux ouvriers catholiques.</i>                                     | R. P. JOYAL, O.M.I.                        |
| 23. <i>La vénérable Marguerite Bourgeoys</i>                                    | Général de CASTELNAU                       |
| 24. <i>La Formation des Elites.</i>   | P. MARIE-RAYMOND, O.F.M.                   |
| 25. <i>L'Ordre séraphique.</i>  | XXX  |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent de Paul</i>                                  | Une RELIGIEUSE                             |
| 27. <i>Jeanne Mance.</i>  | R. P. Antoine DRAGON, S.J.                 |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans</i>   | Abbé Emile DUBOIS                          |
| 29. <i>La vénérable Mère d'Youville.</i>  | XXX  |
| 30. <i>Le Maréchal Foch</i>   | R. P. BARBARA, S.J.                        |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire.</i>   | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J.                  |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus.</i>   | R. P. D'ORSONNENS, S.J.                    |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens)</i>                              | R. P. D'ORSONNENS, S.J.                    |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles)</i>                           | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux</i>                            | Une RELIGIEUSE                             |
| 35. <i>Mère Marie-Rose</i>  | Une RELIGIEUSE                             |
| 36. <i>Mère Marie-du-Sacré-Cœur</i>   | C. DE BEUGNY                               |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant</i>   | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.                |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i>   | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.                  |
| 39. <i>Vers les terres d'infidélité</i>   | R. P. DELAPORTE, S.J.                      |
| 40. <i>Société de Marie-Réparatrice.</i>  | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J.                  |
| 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord</i>                                       | Abbé P.-E. GAUTHIER                        |
| 42. <i>Saint Gérard Majella.</i>  |  |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des Missions-Etrangères</i>                 | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.                  |
| 44. <i>Le bienheureux Grignon de Montfort.</i>                                  | F. ANANIE, F.S.G.                          |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval</i>  | R. P. LECOMPTE, S.J.                       |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace</i>                             | S. S. PIE XI                               |
| 47. <i>La Villa La Broquerie</i>  | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste</i>  | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.                |
| 49. <i>Les Frères de la Charité au Canada.</i>                                  | Frère X...                                 |
| * 50. <i>L'une des œuvres des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE                          |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché.</i>   | R. P. LATOUR, O.M.I.                       |
| 52. <i>L'Œuvre du Bon-Pasteur</i>   | Un AMI DE L'ŒUVRE                          |
| 53. <i>La Croisade des temps modernes</i>                                       | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.                  |
| 54. <i>Mère Marie-Anne</i>  | Une RELIGIEUSE                             |
| 55. <i>Les livres... tonique ou poison</i>                                      | Abbé C.-A. LAMARCHE, D.Th.                 |
| 56. <i>Contre le travail du dimanche</i>  | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |
| 57. <i>L'Œuvre de la Villa Saint-Martin</i>                                     | R. P. Gustave JEAN, S.J.                   |
| 58. <i>Monseigneur Lasfèche.</i>  | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J.                  |
| 59. <i>Le bienheureux Bellarmin.</i>  | R. P. ARCHAMBAULT, S.J.                    |

## L'ŒUVRE DES TRACTS

60. <i>La vénérable Bernadette Soubirous</i> . . . . .	Abbé P.-E. GAUTHIER
*61. <i>Mère Gamelin</i> . . . . .	Une RELIGIEUSE
62. <i>Le Recrutement des Retraitants</i> . . . . .	XXX
63. <i>Madame de la Peltrie</i> . . . . .	R. P. LE JEUNE, O.M.I.
64. <i>L'Œuvre du curé Labelle</i> . . . . .	Abbé Henri LECOMPTÉ
65. <i>Saint François Xavier</i> . . . . .	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
*66. <i>Les Sœurs de Miséricorde de Montréal</i> . . . . .	Abbé Elie-J. AUCLAIR, D.Th.
67. <i>Le Catholicisme en Chine</i> . . . . .	Mgr BEAUPIN
68. <i>Le Jubilé de 1925</i> . . . . .	XXX
*69. <i>Mère Marie de la Ferre</i> . . . . .	Une RELIGIEUSE
70. <i>Mère Marie des Sept-Douleurs</i> . . . . .	Une RELIGIEUSE
71. <i>Saint Pierre Canisius</i> . . . . .	R. P. LECOMPTÉ, S.J.
72. <i>Sainte Madeleine-Sophie Baral</i> . . . . .	R. S. C. J.
73. <i>Nos Martyrs canadiens</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
74. <i>Les Servites de Marie</i> . . . . .	R. P. LÉPICIER, O.S.M.
75. <i>Les Clubs sociaux neutres</i> . . . . .	Abbé Cyrille GAGNON
76. <i>La Presse catholique</i> . . . . .	Mgr Elias ROY
77. <i>L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française</i> . . . . .	Chanoine COURCHESNE
78. <i>La petite Sœur des missionnaires</i> . . . . .	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
79. <i>Encyclique sur la fête du Christ-Roi</i> . . . . .	S. S. PIE XI
80. <i>La Retraite spirituelle</i> . . . . .	S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. <i>Une enquête sur le scoutisme français</i> . . . . .	XXX
82. <i>Le Secrétariat des Familles</i> . . . . .	Dr Elzéar MIVILLE-DECHÈNE
83. <i>Le Dr Amédée Marsan</i> . . . . .	R. P. LÉOPOLD, O.C.
84. <i>Comment lutter contre le mauvais cinéma</i> . . . . .	Léo PELLAND, avocat
85. <i>Adolescents! L'école vous invite encore</i> . . . . .	Frère LÉOPOLD, C.S.C.
86. <i>Saint Louis de Gonzague, confesseur</i> . . . . .	R. P. PLAMONDON, S.J.
87. <i>La transgression du devoir dominical</i> . . . . .	XXX
88. <i>Le règne social de Jésus-Christ</i> . . . . .	Abbé Arthur LAPOINTE
*89. <i>Le Séminaire canadien des M.-E.</i> . . . . .	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
90. <i>André Grasset de Saint-Sauveur</i> . . . . .	XXX
91. <i>Parents, chrétiens, sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
92. <i>Actes pontificaux concernant l'Action française</i> . . . . .	S. S. PIE XI
93. <i>Répliques du bon sens. — I</i> . . . . .	Capitaine MAGNIEZ
94. <i>Ce que femme veut</i> . . . . .	Jeanne TALBOT
95. <i>Répliques du bon sens. — II</i> . . . . .	Capitaine MAGNIEZ
96. <i>Marie de l'Incarnation</i> . . . . .	R. P. FARLEY, C.S.V.
97. <i>Di. ranche vs Cinéma</i> . . . . .	Chanoine HARBOUR
98. <i>Thaumaturges de chez nous</i> . . . . .	R. P. Jacques DUGAS, S. J.
99. <i>L'abbé Jacques-François Dujarié</i> . . . . .	Frère LÉOPOLD, C. S. C.
100. <i>Le Rapport Boyer sur le cinéma</i> . . . . .	XXX
101. <i>Nos premiers Missionnaires</i> . . . . .	Abbé Napoléon MORISSETTE
102. <i>Les Retraites fermées en Belgique</i> . . . . .	R. P. LAVEILLE, S. J.
103. <i>La Congrégation du Saint-Esprit</i> . . . . .	R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp.
104. <i>Répliques du bon sens — III</i> . . . . .	Capitaine MAGNIEZ
105. <i>L'Action sociale catholique</i> . . . . .	S. G. Mgr HALLÉ
106. <i>Les Retraites fermées</i> . . . . .	Ferdinand ROY
107. <i>Sa Grandeur Monseigneur Courchesne</i> . . . . .	XXX
108. <i>L'Encyclique « Miserentissimus Redemptor »</i> . . . . .	S. S. PIE XI
109. <i>La Langue française</i> . . . . .	Chanoine CHARRON
110. <i>L'Apostolat</i> . . . . .	Rodolphe LAPLANTE
111. <i>Répliques du bon sens</i> . . . . .	Capitaine MAGNIEZ
112. <i>Le Drapeau canadien-français</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
113. <i>L'Université Pontificale Grégorienne</i> . . . . .	XXX
114. <i>La Retraite fermée</i> . . . . .	Roland MILLAR
115. <i>L'Action catholique</i> . . . . .	Mgr P.-S. DESRANLEAU
116. <i>Un diocèse canadien aux Indes</i> . . . . .	R. P. E. GAGNON, C.S.C.
117. <i>Le mois du dimanche</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

\*Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées  
 Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus  
 Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

BUREAU DE L'ŒUVRE DES TRACTS  
 L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192